

Avis de Soutenance

Monsieur Samy DOUIDER

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

l'infraction obstacle



dirigés par Madame Coralie AMBROISE-CASTEROT

Soutenance prévue le **jeudi 07 décembre 2023** à 14h00

Lieu : Av. Doyen Louis Trotabas, 06000 Nice

Salle : des Thèses - Villa Passiflores

Composition du jury proposé

Mme Coralie AMBROISE-CASTEROT	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
M. Emmanuel DREYER	Université Paris 1, Panthéon-Assas	Rapporteur
M. Jean-Christophe SAINT-PAU	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Christine COURTIN	Université Nice Côte d'Azur	Examinateuse
M. Edouard VERNY	Université de Paris II Panthéon-Assas	Examinateur

Mots-clés : méthode d'incrimination, prévention, actes préparatoires, comportements dangereux, risque,

Résumé :

Bien qu'elle dispose d'une existence multiséculaire, l'infraction obstacle reste une méthode d'incrimination aux contours nébuleux. Elle n'a jusqu'alors fait l'objet d'aucune construction théorique. Ses composantes sont imprécises au même titre que son champ d'application. Ce manque de certitude s'explique par son contenu disparate. L'infraction obstacle renvoie à un panel de textes d'incrimination dont l'hétérogénéité affecte leur unification. Les infractions obstacles comprennent des éléments structurels distincts et elles ne sont aucunement soumises à un régime juridique identique. Leur seul point commun est qu'elles perdent leur autonomie juridique en présence d'un dommage. La matérialisation du résultat redouté les fait entrer en interaction avec d'autres qualifications qui intègrent cette donnée dans leur constitution. Cette caractéristique est l'élément clé de la compréhension générale de cette classification singulière. L'infraction obstacle est un modèle standard d'incrimination dont le rôle est exclusivement préventif. En partant de ce constat, il est possible d'opérer une approche systémique afin de regrouper toutes les infractions poursuivant un objectif de prophylaxie pénale au sein d'un contenant unique. En mettant en avant les caractéristiques communes à l'ensemble des infractions obstacles, cet outil d'incrimination peut être rationalisé tant dans ses fondements que dans ses conséquences pratiques. La prévention est le fil d'Ariane permettant de conceptualiser la catégorie obstacle tout en questionnant l'effectivité fonctionnelle des infractions obstacles. Ces textes répressifs sont omniprésents au sein de la législation contemporaine au point où ils s'enchevêtrent entre eux. En cherchant à combiner l'anticipation des risques avec l'efficacité répressive, le législateur instrumentalise l'infraction obstacle. Au terme d'une approche généralisante, cette thèse propose d'encadrer théoriquement et techniquement cette méthode d'incrimination tout en mettant en avant la problématique de sa surexploitation. L'effectivité préventive de l'infraction obstacle en tant qu'outil d'incrimination générique est elle-même à l'origine de la sous-efficacité de certaines infractions obstacles.